



p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 337

Genève, le 1^{er} décembre 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
3^e année
(1^{er} décembre 2020 - 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 10 mars 2021 et le 21 octobre 2021.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage). Mise en œuvre de groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Présentation du dispositif de rentrée différée 2021 suite au confinement lié à la pandémie de Covid 19, présentation du plan cantonal de soutien à l'apprentissage et des mesures de soutien du SEFRI.

- Présentation de l'association Geneva Skills qui œuvre pour développer les concours de métiers cantonaux et favoriser la promotion de la formation professionnelle initiale auprès des élèves du cycle d'orientation.
- Bilan de la rentrée 2020. Grâce à la rentrée différée à fin novembre 2020 et aux mesures de soutien accordées aux entreprises, les effectifs 2020 sont comparables à ceux des autres années. 2'358 contrats ont été signés par 1'100 entreprises. 40% des entreprises ont obtenu une aide financière pour 687 contrats.
- Point de situation sur les résultats scolaires 2021.
Actuellement pas plus d'apprentis en difficulté que les autres années.
- Point de situation sur les résultats aux CIE (cuisine et restauration).
La surveillance a été renforcée et des cours pratiques et théoriques proposés aux apprentis et aux employeurs. Ces cours sont financés par le SEFRI et la FFPC.
- Bilan des portes ouvertes au CFP SHR.
Le bilan est mitigé, il est difficile de motiver le public en visioconférence.
- Informations des commissions spécifiques.
Logistique, le CFP SHR souhaiterait ouvrir une filière AFP actuellement organisée en intercantonal.
Ecole Hôtelière de Genève, les effectifs sont en diminution. Les cours à distance et la pratique professionnelle sans client ne correspondent pas aux meilleures conditions de formation.
- Entreprises formatrices et adjudications publiques. Présentation du dispositif, qui permet de favoriser les entreprises formatrices lors d'adjudications publiques.
- Présentation des résultats des examens 2021.
Le taux de réussite du pôle (80.2%) est inférieur à la moyenne cantonale (84.5%).
- Rentrée différée 2021 et mesures de soutien aux entreprises.
Les contrats peuvent être signés jusqu'à fin octobre 2021 et les demandes de soutien financier jusqu'en avril 2022.
Les effectifs sont constants au CFP SHR avec 529 apprentis répartis dans 39 classes.
- Les Portes ouvertes 2022 seront organisées les 28 et 29 janvier 2022.
- Le projet des Référents métiers soutenu par la FER est reporté à la rentrée 2022.
- En prévision des futures ordonnances dans le domaine de la coiffure, M. Fischer rappelle qu'il est de la responsabilité de Coiffure suisse de définir s'il faut revoir les autorisations de former.
- Le Service de recherche en éducation (SRED) a effectué une étude sur la filière AFP à Genève et présentera prochainement cette dernière aux milieux professionnels.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,

- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 1'825.00

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Roman HELFER
Président